



Comment le Service PHARE
peut-il vous aider ?





La commune : des services aux citoyens

- Etat civil, travaux, voiries, urbanisme, propreté, écoles
- + Culture, sports, économie, action sociale, logement, famille,...
- + Environnement, mobilité, égalité des chances, information, ... !
- + demain ?

La commune : un employeur

- Des métiers diversifiés
- Des obligations

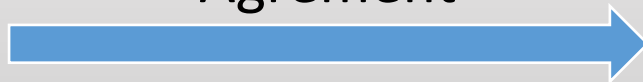


Le Service PHARE pour soutenir les services communaux

- www.phare.irisnet.be : informations sur le handicap en général

- Certification de l'accessibilité de l'espace social

Agrément



Services spécialisés

- Soutien aux initiatives communales :
 - Conseils consultatifs, Coordinations sociales,...
 - « Handicontacts »
 - Rencontre et échanges



Le Service PHARE pour encourager l'emploi de travailleurs en situation de handicap

- **Condition préalable** : admission
- **Aides à l'emploi** :
 - Stage découverte
 - Contrat d'adaptation professionnelle
 - Prime de tutorat
 - Prime de sensibilisation
 - Adaptation du poste de travail
 - **Prime d'insertion**



La prime d'insertion

- Condition : atteindre le quota existant



AR 23-12/1977 : 1 TH / 55 ETP

MAIS : régionalisation de la compétence des pouvoirs locaux

Pas (encore) de nouvelle législation pour les communes bruxelloises



A l'actualité : la charte Handistreaming du 3 décembre 2015

- Quels effets dans les communes ?

